

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 mars 2021

Le 29 mars 2021 à 18h17, le Conseil Municipal, sur convocation datée du 23 mars 2021, s'est réuni dans la salle de la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame le Maire Nadine DUSSAUCY.

Conseillers en exercice : 7

Présent : 6

Représentés : 1

Votants : 7

Étaient présent(e)s : Nadine DUSSAUCY, Jennifer RUBIS, Gilles GLADOUX, Jacques PERSELLO, Eloïse SAINT-HILLIER et Stéphane TOURNIER.

Absent(e)s excuse(e)s: Sid-Ahmed BENKHELFALLAH

Absent(e)s : -

Procurations : Sid-Ahmed BENKHELFALLAH à Stéphane TOURNIER

Quorum : 5

Secrétaires de séance : Jennifer RUBIS a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal

- 1) Affectation des résultats 2020
- 2) Vote du compte de gestion 2020
- 3) Vote du compte administratif 2020
- 4) Vote du budget primitif 2021
- 5) Vote du taux d'imposition 2021
- 6) Validation de la proposition de travaux ONF 2021
- 7) Autorisation par le Conseil Municipal donnée au Maire de se porter acquéreur de biens mobiliers et immobilier dans l'intérêt de la commune.
- 8) Points divers

Approbation du compte rendu du conseil Municipal du 22 février 2021.

Après lecture par Madame le Maire et sans observation, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 22 février 2021 par 7 voix « pour ».

1) Affectation des résultats 2020

Madame le Maire annonce que le résultat d'exécution du compte administratif 2020 fait apparaître un excédent en fonctionnement de 347 599.87€ et un excédent d'investissement de 81 062.54€.

La Maire propose de reprendre ces montants en excédents de fonctionnement et d'investissement au BP 2021.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'affectation des résultats 2020 à l'unanimité soit 7 voix « pour ».

Madame le Maire annonce que le résultat d'exécution du compte administratif 2020 fait apparaître un excédent en fonctionnement de 94 372.44€ et un déficit d'investissement de 95 387.74€.

La Maire propose de reprendre ces montants en excédent de fonctionnement et en déficit d'investissement au BP 2021.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'affectation des résultats 2020 du lotissement à l'unanimité soit 7 voix « pour ».

2) Vote du compte de gestion 2020

Budget Principal - commune de Rancenay

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le compte de gestion de l'année 2020 établi au titre du budget principal de la commune de Rancenay et constater la concordance avec le compte administratif 2020, approuve à l'unanimité des votants, soit par 7 voix « pour » le compte de gestion 2020 du budget principal de la commune de Rancenay.

Budget annexe – lotissement sous la Grette

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le compte de gestion de l'année 2020 établi par le receveur au titre du budget annexe lotissement de la commune de Rancenay et constater la concordance avec le compte administratif 2020, approuve à l'unanimité des votants, soit par 7 voix « pour » le compte de gestion 2020 du budget annexe « lotissement » de la commune de Rancenay.

3) Vote du compte administratif 2020

Après présentations des comptes administratifs 2020 du budget principal et annexe lotissement Madame le Maire se retire de la salle.

Mr Jacques Persello Conseiller municipal le plus âgé prend la présidence de séance et fait procéder au vote.

Budget Principal - commune de Rancenay

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité des votants, soit par 6 voix « pour » le compte administratif 2020 du budget principal de la commune de Rancenay.

		DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice 2020	Section de fonctionnement	130 348.55€	3 19 523.70€
	Section d'investissement	76 833.58€	47 463.07€
Reports de l'exercice 2019	Report en section de fonctionnement	0.00€	158 424.72€
	Report en section d'investissement	0.00€	110433.05€
TOTAL		207 182.13€	635 844.54€
Restes à réaliser 2020	Section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
	Section d'investissement	0.00 €	0.00 €

Budget annexe – lotissement sous la Grette

Après présentation, Madame le Maire sort de la séance afin de laisser le reste des élus procéder au vote.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité des votants, soit par 6 voix « pour » le compte administratif 2020 du budget annexe « Lotissement » de la commune de Rancenay.

		DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice 2020	Section de fonctionnement	97 402.38€	7 723.64€
	Section d'investissement	7 723.64€	0.00€
Reports de l'exercice 2019	Report en section de fonctionnement	0.00€	184 051.18€
	Report en section d'investissement	87 664.10€	0.00€
TOTAL		192 790.12€	191 774.82€

Restes à réaliser 2020	Section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
	Section d'investissement	0.00 €	0.00 €

4) Vote du budget primitif 2021

Budget Primitif - commune de Rancenay

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le compte primitif de l'année 2021 au titre du budget principal de la commune de Rancenay, approuve à l'unanimité des votants, soit par 7 voix « pour » le budget communal de la commune de Rancenay.

La vue d'ensemble du budget primitif 2021 est la suivante :

		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Crédits de fonctionnement	258 038.53€	216 476.43€
	Report exercice 2020	0.00€	347 599.87€
	Total	258 038.53€	564 076.30€
Section d'investissement	Crédits d'investissement	124 517.53€	43 454.99€
	Report exercice 2020	0.00€	81 062.54€
	Restes à réaliser 2020	0.00€	0.00€
	Total	124 517.53€	124 517.53€
TOTAL		382 556.06€	688 593.83€

Budget Primitif annexe – lotissement sous la Grette

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2021 au titre du budget

annexe « lotissement sous la Grette » commune de Rancenay, approuvée à l'unanimité des votants, soit par 7 voix « pour » le budget primitif 2020 du budget annexe « lotissement sous la Grette » commune de Rancenay.

La vue d'ensemble du budget primitif du budget annexe « lotissement sous la Grette » pour l'exercice 2021.

		DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Crédits de fonctionnement	0.00€	1015.30€
	Report exercice 2020	0.00€	94 372.44€
	Total	0.00€	95 387.74€
Section d'investissement	Crédits d'investissement	0.00€	0.00€
	Report exercice 2020	95 387.74€	0.00€
	Restes à réaliser 2020	0.00€	0.00€
	Total	95 387.74€	0.00€
TOTAL		95 387.74€	95 387.74€

5) Vote du taux d'imposition 2021

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la suppression de la taxe d'habitation, les communes ne doivent plus voter le taux de celle-ci. Elle explique que la perte de ressources de la taxe d'habitation des résidences principales est alors compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) qui se traduit par un « rehaussement » du taux communal de TFPB. Le taux départemental de la TFPB 2020 vient alors s'ajouter au taux communal 2020.

Elle précise que pour les redevables, la fusion des parts communale et départementale de taxe foncière bâtie (qui ne correspond qu'à une seule colonne sur l'avis d'imposition) est neutre.

Le conseil municipal prend acte de la nouvelle façon de calculer la taxe foncière pour l'année 2021 et se voit proposer l'augmentation des taux de 2% par variation proportionnelle.

Taux sans augmentation pour cette année : 36.23% FB 25.96% FNB

Proposition acceptée avec augmentation : 36.95% FB et 26.48% FNB

Après délibération, le conseil municipal décide de voter le taux Foncier Bâti 2021 de référence à 36.95 % et le taux Foncier Non Bâti à 26.48 % par 5 voix « pour » et 2 voix « contre ».

6) Validation de la proposition de travaux ONF 2021

Madame le Maire présente un devis de l'Office Nationale des Forêts concernant des travaux à effectuer sur la commune de Rancenay. Les élus attestent en avoir pris connaissance.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition de travaux par l'ONF à l'unanimité soit 7 voix « pour ».

7) Autorisation par le Conseil Municipal donnée au Maire de se porter acquéreur de biens mobiliers et immobilier dans l'intérêt de la commune.

Madame le Maire informe le conseil municipal que des terrains constructibles et non constructibles sont actuellement à vendre sur le secteur de la double écluse. Elle indique aux élus que le secteur de la double écluse est un lieu partagé entre la commune de Rancenay, les Voies Navigables de France et le Département du Doubs elle rappelle les difficultés concernant l'accès à ce secteur. Elle précise également qu'une canalisation d'eau potable dessert ce secteur ce qui nécessite l'accès à certaines parcelles et indique donc que par vigilance la commune devra nécessairement pouvoir se porter acquéreur en cas de besoin.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire de se porter acquéreur de biens mobiliers et immobiliers dans l'intérêt de la commune à l'unanimité soit 7 voix « pour ».

8) Points divers

Madame le Maire informe le conseil municipal des points suivants :

- Une rencontre est prévue avec l'association « Rancenay en fête »
- Une course cycliste se déroulera le 16 avril et passera par Rancenay. Les organisateurs ont pris contact avec la Commune de Rancenay pour savoir si des bénévoles souhaitent participer à cet évènement. Madame le Maire propose de notifier cette demande sur l'application Iliwap de la commune afin de faire part de cette sollicitation au plus grand nombre.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h00.